



### Politique Environnementale du Port Autonome de Paris

Le Port Autonome de Paris s'inscrit dans une démarche de développement durable en concourant à la promotion de la voie d'eau, mode de transport écologique, mais également en prenant en compte les différentes problématiques environnementales dans les activités portuaires.

La politique environnementale du Port Autonome de Paris se décline en 3 axes :

- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par le développement du transport fluvial
- Préserver la ressource en eau
- Aménager, réhabiliter et exploiter nos ports dans un souci d'exemplarité environnementale

Cette politique environnementale s'appuie sur le Plan d'Actions Environnemental, outil opérationnel de mise en œuvre des actions.

Le Plan d'Actions Environnemental a été adopté en 2007 et porte sur une période de 3 ans (2007 à 2009).

Il a pour objectif de mettre en valeur les actions entreprises par les différentes entités du Port Autonome de Paris en faveur de l'environnement et d'accroître et d'accélérer la prise en compte de l'environnement dans les pratiques du Port en initiant de nouvelles actions, et notamment des actions innovantes.

Le Plan d'Actions Environnemental se décline autour de deux grands types d'enjeux pour le Port en matière d'environnement :

- Des enjeux de responsabilité globale, comportant 3 thèmes principaux :
  - Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et limitation de la congestion du réseau routier,
  - Maîtrise des risques naturels et industriels,
  - Limitation des atteintes aux milieux naturels.
- Des enjeux d'intégration locale, comportant 3 thèmes principaux :
  - Intégration dans le contexte urbain et paysager environnant,
  - Qualité de l'entretien et de l'exploitation,
  - Exemplarité environnementale du Port Autonome de Paris.

Il est composé d'une trentaine d'actions qui se déclinent en un ou plusieurs objectifs à atteindre (actions précises avec échéance fixée). Des actions prioritaires ont été définies.

Concrètement, le port consacre en moyenne 15% de ses dépenses totales à l'environnement soit 5,7 millions d'euros en 2007.

En 2008, la part des dépenses environnementales a même atteint 18% avec 6,9 M€ de dépenses.

Il s'agit de dépenses liées à la prévention et au traitement des pollutions et des nuisances (avec notamment des investissements dans la gestion des eaux), des dépenses liées à des plus value en termes de paysage ou de milieu naturel (aménagement paysager, réhabilitation de berges...) et des dépenses liées à des économies d'énergie, d'eau, ...